

# **Pour Réformer la Réglementation concernant l'Environnement en Mauritanie, il faut aussi Continuer d'Appuyer la Réforme juridique**

Hans-Werner Wabnitz

Une nouvelle réglementation harmonisant les textes concernant l'environnement en Mauritanie doit être accompagnée d'un appui à la justice. Car sans une institution valide et capable d'appliquer les lois d'une façon objective et professionnelle, toute nouvelle réglementation concernant l'environnement ne peut pas atteindre ses objectifs: elle n'aura pas d'effet sur le terrain.

Une loi n'existe que dans la bouche du juge. Une réglementation n'est appliquée que si la majorité de la population s'y retrouve. Une loi n'est pas faite pour rester lettre morte et impressionner seulement les chercheurs: une loi est faite pour gouverner le comportement de la population. Elle est faite pour être mise en application sur le terrain.

Une réglementation protégeant l'environnement doit convaincre la population : (i) que cette protection est dans son intérêt, et (ii) que toute violation des règles entraînera des sanctions.

Il est inutile de se pencher sur les meilleures façons de protéger les forêts ou vestiges de forêts qui subsistent (défense d'abattre des arbres), si la fabrication de charbon à partir d'arbres vivants est tolérée par les villageois, et le transport de ce charbon de bois dans de gros camions visibles par tous reste impuni.

Il faudrait donc informer et éduquer les paysans pour qu'ils réalisent qu'en coupant le bois ils priveront leurs enfants de subsistance dans un très proche avenir et il faut encourager les policiers à donner des amendes aux camionneurs, amendes soutenues par la justice et appliquer aussi ces sanctions contre l'influence des commanditeurs de ces camionneurs. Pour oser le faire, le juge en question doit être sécurisé dans sa position, c'est à dire ne pas craindre des sanctions s'il applique la loi, et vivre assez décentement pour ne pas être contraint d'accepter de l'argent des partis en lice.

Le non-respect des lois qui reste impuni est le pire exemple de l'anarchie. Une telle attitude décourage les citoyens qui respectent la loi.

Le succès d'une nouvelle politique de l'environnement, et donc d'une nouvelle réglementation légale, dépend essentiellement du fonctionnement de la justice. Ce n'est pas le cas actuellement en Mauritanie, et le projet de réforme financé par la Banque mondiale a seulement préparé le terrain pour qu'une justice professionnelle, une justice digne s'établisse. Ce projet prend fin le 31 Mai 2000. Il s'arrête donc avant d'avoir vraiment commencé à influencer le comportement des magistrats. Une suite n'est pas exigée par le gouvernement, et n'est pas prévue par la Banque, faute de budget administratif. Il y a donc un risque réel que les acquis se perdent.

Un tel événement ne représentera pas seulement un gaspillage des moyens et travail mis en oeuvre, mais aussi un découragement profond de ceux qui se sont investis jusqu'alors dans ce défi visant à mener à bien une réforme de la justice.

Un tel avenir ne relève pas d'un sort fatidique. Une demande motivée du Gouvernement Mauritanien auprès de la Banque mondiale visant à continuer l'appui à la Justice convaincrat certainement les instances de la Banque afin qu'elles reviennent sur leur décision. La continuation d'un tel appui aurait des conséquences bénéfiques sur la création d'une réglementation de l'environnement cohérente et adaptée :

- le J.O. informatisé facilitera très substantiellement l'établissement d'un recueil de la réglementation existante (on ne peut pas réformer ou changer tant qu'on ignore ce qui existe) ;
- une archive électronique de la réglementation subsidiaire existante que le J.O. est en train d'établir est essentielle pour identifier tous les textes qui seront influencés par une nouvelle réglementation ;
- un appui continu à la justice pourrait financer la formation des magistrats (et des auxiliaires de justice) en matière de protection de l'environnement ;
- l'esprit juridique rigoureux peut continuer à s'installer parmi les magistrats et ainsi garantir l'application de la nouvelle réglementation ;
- une harmonisation de la réglementation régionale serait possible par le biais de projets similaires financés dans les pays avoisinants.

Avec la poursuite de la réforme juridique les lois concernant l'environnement seront appliquées et respectées, garantissant le succès de ces lois.